

VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2022

Un label en faveur de la qualité de vie
et du développement durable



Département Fleuri

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Yvelines
Le Département

yvelines.fr



ATTRACTIVITÉ

**QUALITÉ
DE VIE**

CADRE DE VIE

SOMMAIRE

Éditorial	3
« Villes et Villages Fleuris », un Label de qualité de vie au service de l'attractivité du territoire !	4
Les communes engagées dans le Label	6
Palmarès yvelinois 2022	8
Zoom sur les villes ayant obtenu un 5 ^e pétale	10
Zoom sur les villes ayant obtenu une 1 ^{re} fleur	11
Un jury départemental enthousiaste et expérimenté	12
À la découverte de quelques villes et villages yvelinois	13
5 bonnes raisons de se lancer dans l'aventure « Villes et Villages Fleuris »	17
Les Trophées Yvelinois et les actions de développement durable offertes aux communes	18
Assistance technique, conseils et formations	19

**NATURE
EN VILLE**

**GESTION
DURABLE
DES ESPACES
PUBLICS**

**BONNES
PRATIQUES**

**ÉCOLOGIE
URBAINE**

ENSEMBLE POUR UN DÉPARTEMENT « GRANDEUR NATURE »



© N. Duprey

Pauline WINOCOUR LEFÈVRE
Vice-Présidente du
Département des Yvelines,
Présidente du Jury
départemental
« Villes et Villages Fleuris »
depuis 2021



© N. Duprey

Pierre BÉDIER
Président du Département
des Yvelines

Avec le Label Villes et Villages Fleuris, le Département des Yvelines encourage, accompagne et distingue les communes qui agissent pour l'amélioration du cadre de vie, la préservation de la biodiversité et la gestion durable des espaces publics. Cette démarche écologique est déterminante pour répondre à l'urgence climatique, mais aussi, de manière très immédiate, pour améliorer le bien-être des habitants, renforcer le lien social et développer l'attractivité économique et touristique du territoire.

Participer au Label Villes et Villages Fleuris est un engagement fort et enthousiasmant. C'est imaginer une ville durable où la nature a toute sa place, c'est penser l'aménagement territorial et développer des modes de gestion respectueux de la planète. C'est dessiner des villes résilientes et attractives. **C'est faire des Yvelines, le « Département Grandeur Nature » d'Île-de-France !**

Pour accompagner les communes qui font ce choix, **le Département propose tout au long de l'année des formations, des visites, un accompagnement personnalisé** sur de nombreuses thématiques comme la gestion raisonnée des espaces verts, la végétalisation urbaine, l'usage optimisé de l'eau...

À ce jour, 121 des 259 communes yvelinoises sont engagées dans la démarche de labellisation et 73 sont d'ores et déjà labellisées de 1 à 4 Fleurs. Le Département des Yvelines, lui-même, détient depuis 2013 la distinction « Département Fleuri ». C'est le seul d'Île-de-France.

Le Label « Villes et Villages Fleuris » participe de la politique du Département en faveur du développement durable, au même titre que notre politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles et l'adoption récente de notre Plan Vélo. **Félicitations aux communes engagées dans le label. Elles œuvrent tout à la fois pour la qualité de vie des Yvelinois et la préservation de la Nature, elles concourent à faire de notre Département un territoire responsable, où il fait bon vivre. Bienvenue à celles qui souhaitent nous rejoindre et relever ce défi formidable !**

« VILLES ET VILLAGES FLEURIS »

un label de qualité de vie au service de l'attractivité du territoire !

Le Label « Villes et Villages Fleuris » bénéficie d'une grande notoriété depuis plus de 60 ans, et rassemble près d'un tiers des communes françaises. **Il est le seul label national à évaluer la qualité de vie des communes.**

Au-delà de son caractère de récompense officielle valorisant les communes, il est un **outil d'aide pour les équipes municipales** qui souhaitent aménager et valoriser leur environnement, perfectionner leur cadre de vie, améliorer le bien-être de leurs habitants dans le respect de l'identité du territoire, tout en développant leur attractivité.

Les Yvelines, une expérience de plus de 40 ans d'animation du label « Villes et Villages Fleuris ».

Le Département des Yvelines encourage le **renforcement de la nature en ville, source de qualité de vie et de lien social**, et met l'accent sur le **développement durable** en s'appuyant sur les **valeurs du Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris »** :

- l'engagement environnemental des communes en faveur d'un **cadre de vie de qualité**,
- la place accordée au **paysage** et au **végétal** dans l'aménagement et la gestion durables des espaces publics, en harmonie avec le **patrimoine** et l'**identité de la commune**,
- le développement de la **nature en ville**,
- la prise en compte des enjeux écologiques : protection de l'environnement et des ressources naturelles, préservation de la **biodiversité**...
- la reconquête des **cœurs de ville et de village**,
- le développement de l'**attractivité touristique** et de l'économie locale,
- le renforcement du **lien social** et des démarches participatives avec implication du citoyen au cœur des projets.

Des actions en direction des communes :

Rencontres avec les équipes municipales, trophées et prix valorisant le savoir-faire des jardiniers, conseils du jury-expert, accompagnements techniques sur mesure, trophées environnementaux illustrant le savoir-faire des jardiniers, formations aux aménagements et pratiques durables, visites de réalisations remarquables, cérémonies de remise de prix, ... **un concentré d'actions rythment chaque année l'animation du Label « Villes et Villages Fleuris », contribuant à la mise en valeur des Yvelines.**

Les Yvelines, seul département francilien labellisé « Département Fleuri ».

Grâce à son dynamisme, à la qualité de ses actions de valorisation et d'animation du Label, le Département est labellisé « Département fleuri » par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, depuis 2013. En 2022, 20 départements sont labellisés « Département Fleuri ».

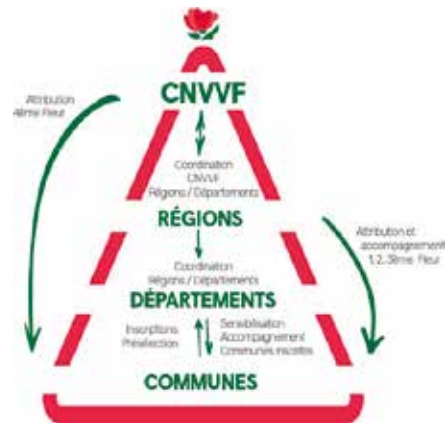
La démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris »

Une organisation à trois niveaux

Le Département reçoit les inscriptions des communes candidates.

Le jury départemental visite les communes et sélectionne celles susceptibles d'obtenir la 1^{ère} Fleur. Il apporte des conseils et accompagne les communes dans une démarche de progression. La Région attribue les trois premières Fleurs et sélectionne les communes susceptibles de concourir pour la 4^e Fleur.

Le CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris) coordonne le processus de labellisation et attribue la 4^e Fleur ainsi que différentes distinctions.



Un référentiel d'évaluation national

Les jurys départementaux, régionaux et nationaux s'appuient sur les critères de la **grille d'évaluation** élaborée par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour évaluer les communes et attribuer le Label. Cette grille est un outil d'accompagnement qui **permet aux communes de piloter leurs actions en faveur du cadre de vie**.

La grille d'évaluation s'articule autour de **60 critères de performance** :

- L'organisation de la visite du jury,
- Les motivations pour l'obtention du Label,
- La stratégie d'aménagement paysager durable et de fleurissement,
- Les actions d'animation et de promotion du Label auprès de la population,
- La démarche de valorisation communale par le végétal et le fleurissement,
- Les modes de gestion environnementale, et actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles,
- Les actions en faveur du patrimoine bâti et de la qualité de l'espace public,
- La pertinence des aménagements paysagers et de la gestion en fonction des lieux,



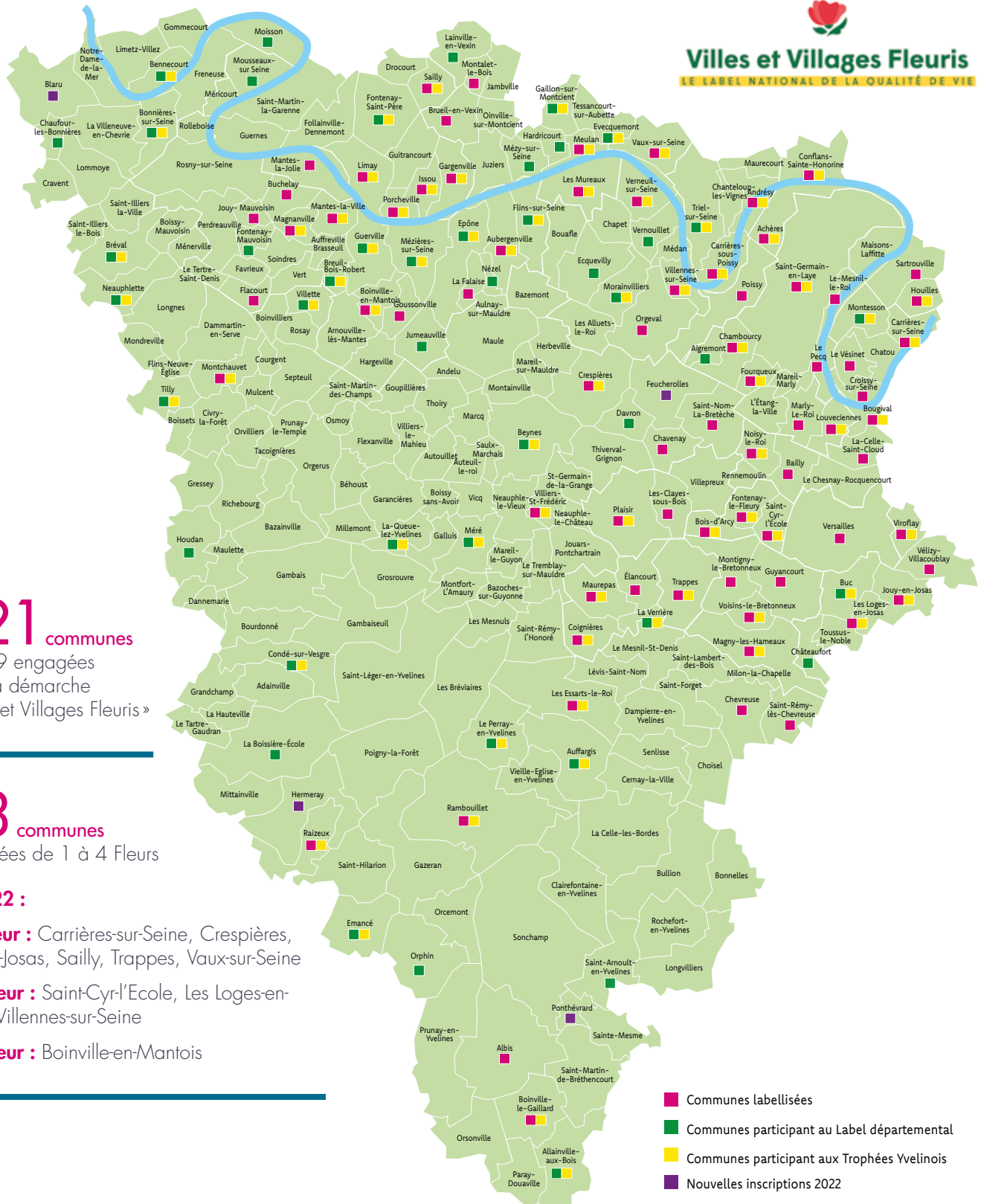
La labellisation consiste à attribuer aux communes une **série de « Fleurs »** correspondant à 4 niveaux identifiés par la grille d'évaluation nationale. Ces fleurs sont apposées sur une signalétique spécifique représentée par un panneau à l'entrée de la commune.

Site du CNVVF : www.villes-et-villages-fleuris.com

Communes engagées dans Le Label « Villes et Villages Fleuris » et les Trophées Yvelinois



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



121 communes

sur 259 engagées dans la démarche « Villes et Villages Fleuris »

73 communes

labellisées de 1 à 4 Fleurs

En 2022 :


- **1^{re} Fleur :** Carrières-sur-Seine, Crespières, Jouy-en-Josas, Sailly, Trappes, Vaux-sur-Seine
- **2^e Fleur :** Saint-Cyr-l'École, Les Loges-en-Josas, Villennes-sur-Seine
- **3^e Fleur :** Boinville-en-Mantois

- Communes labellisées
- Communes participant au Label départemental
- Communes participant aux Trophées Yvelinois
- Nouvelles inscriptions 2022




73 communes labellisées Yvelinoises

Ce chiffre sans cesse en augmentation marque la progression qualitative du cadre de vie de nos communes

 **1 Fleur** (25 communes) : Boinville-le-Gaillard - Bougival - Brueil-en-Vexin - Carrières-sur-Seine - Crespières - Croissy-sur-Seine - Flacourt - Gargenville - Goussonville - Guyancourt - Issou - Jouy-en-Josas - La Falaise - Les Essarts-le-Roi - Magnanville - Mantes-la-Ville - Montalet-le-Bois - Montchauvet - Orgeval - Porcheville - Raizeux - Sailly - Trappes - Vaux-sur-Seine - Villiers-Saint-Frédéric

 **2 Fleurs** (24 communes) : Andrésy - Bailly - Bois-d'Arcy - Carrières-sous-Poissy - Chavenay - Chevreuse - Coignières - Conflans-Sainte-Honorine - Houilles - Jouy-Mauvoisin - Les Clayes-sous-Bois - Les Loges-en-Josas - Magny-les-Hameaux - Marly-le-Roi - Meulan-en-Yvelines - Montigny-le-Bretonneux - Noisy-le-Roi - Plaisir - Saint-Cyr-l'École - Saint-Nom-la-Bretèche - Saint-Rémy-lès-Chevreuse - Verneuil-sur-Seine - Villennes-sur-Seine - Voisins-le-Bretonneux

 **3 Fleurs** (22 communes) : Ablis - Achères - Aubergenville - Boinville-en-Mantois - Buchelay - Chambourcy - Élancourt - Fontenay-le-Fleury - La Celle-Saint-Cloud - Le Mesnil-le-Roi - Le Pecq - Le Vésinet - Les Mureaux - Limay - Louveciennes - Mantes-la-Jolie - Maurepas - Poissy - Rambouillet - Saint-Germain-en-Laye - Sartrouville - Viroflay

 **4 Fleurs** (2 communes) : Versailles - Vélizy-Villacoublay



PALMARÈS YVELINOIS 2022

Label « Villes et Villages Fleuris »

Une évaluation de 1 à 5 pétales, spécifique aux Yvelines












Pour évaluer les communes visitées, le Jury départemental s'appuie sur la grille d'évaluation du Label définie par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Que regarde le jury lorsqu'il visite une commune ?






- La répartition des aménagements paysagers des espaces publics sur l'ensemble du territoire communal
- La pertinence des aménagements durables et la gestion en fonction des lieux
- La place accordée au paysage, au végétal et à la nature en ville, en harmonie avec l'identité de la commune
- Les plantations en pleine terre, la diversité végétale, la créativité et les harmonies de couleurs et de volumes, la qualité et l'entretien des végétaux
- La valorisation du patrimoine botanique régional
- L'aménagement et la valorisation des cœurs de ville, les actions en faveur du patrimoine bâti et de la qualité de l'espace public
- Les modes de gestion environnementale, et les actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles
- La coordination entre les services intervenant sur l'aménagement (espaces verts, voirie, urbanisme ...)
- La concertation avec les usagers et les habitants, et la mise en place d'actions de communication et de démarches éducatives et sociales (écoles, évènements autour du végétal ...)

Le jury attribue des niveaux allant de 1 à 5 pétales, et tient compte de la dimension du territoire, de sa population et de ses spécificités, ainsi que des conditions climatiques. Le 5^e pétale vient reconnaître la maturité dans les aménagements et les pratiques durables.


Les communes 5 Pétales  sont proposées pour une visite du Jury régional en vue de la labellisation 1^{re} Fleur .



1 ^{re} catégorie (- 1 000 habitants)	
Allainville-aux-Bois	
Blaru	
Breuil-Bois-Robert	
Chaufour-lès-Bonnières	
Emancé	
Evecquemont	
Fontenay-Saint-Père	
Hermeray	non évaluée
Jumeauville	
Neauphlette	
Ponthévrard	
Villette	

2 ^e catégorie (1 001 à 3 000 habitants)	
Bennecourt	
Bréval	
Flins-sur-Seine	
Feucherolles	non évaluée
La Queue-lez-Yvelines	
Méré	

3 ^e catégorie (3 001 à 6 000 habitants)	
Buc	
Mézières-sur-Seine	
Saint-Arnoult-en-Yvelines	

4 ^e catégorie (6 001 à 15 000 habitants)	
Beynes	
Épône	
La Verrière	
Le Perray-en-Yvelines	















5 ^e catégorie (+ 15 000 habitants)	
Montesson	








 Communes  proposées pour une visite du Jury régional en 2023 en vue de la labellisation 1^{re} fleur




Trophées Yvelinois

Les Trophées Yvelinois accompagnent le Label « Villes et Villages Fleuris » en associant toutes les communes, labellisées ou non, dans une dynamique au service de l'aménagement du territoire, et valorisent le savoir-faire des équipes municipales.

Mode d'attribution des trophées : les communes sont classées par catégorie de population, celles ayant obtenu la meilleure note ou ex-aequo se voient décerner un trophée.

Catégories de communes	TROPHÉE « Vivaces, arbustes graminées : valorisez vos aménagements paysagers durables ! »	TROPHÉE « Cœur de ville et de village et sa mairie fleurie »	TROPHÉE « Nature en ville : îlots de fraicheur, sentes, trottoirs et pieds de murs fleuris »
1 ^{re} catégorie (-1 000 hab.)	Neauphlette	Boinville-en-Mantois  Montchauvet  Neauphlette	Boinville-en-Mantois 
2 ^e catégorie (1 001 à 3 000 hab.)		Cresprières 	
3 ^e catégorie (3 001 à 6 000 hab.)	Porcheville 	Porcheville 	
4 ^e catégorie (6 001 à 15 000 hab.)	Meulan-en-Yvelines 	Le-Perray-en-Yvelines Aubergenville 	
5 ^e catégorie (+15 000 hab.)	Les Mureaux  Trappes 	Carrières-sur-Seine  Saint-Germain-en-Laye 	Le Pecq  Trappes 

Catégories de communes	TROPHÉE « Les cimetières naturels »	TROPHÉE « Le jardin partagé »	TROPHÉE « L'eau »
1 ^{re} catégorie (-1 000 hab.)	Sailly 	Boinville-le-Gaillard 	
2 ^e catégorie (1 001 à 3 000 hab.)	La Queue-lez-Yvelines Cresprières 		Cresprières 
4 ^e catégorie (6 001 à 15 000 hab.)	La Verrière Louveciennes 		Les Essarts-le-Roi 
5 ^e catégorie (+15 000 hab.)		Limay  Saint-Cyr-l'École 	Verneuil-sur-Seine 

Catégories de communes	TROPHÉE « Aménager et valoriser les entrées de commune »
1 ^{re} catégorie (-1 000 hab.)	Boinville-en-Mantois 
4 ^e catégorie (6 001 à 15 000 hab.)	Les-Essarts-le-Roi 
5 ^e cat. (+15 000 hab.)	Trappes 

Ont également participé aux Trophées Yvelinois :

Communes non labellisées :

Allainville-aux-Bois, Bennecourt, Beynes, Blaru, Breuil-Bois-Robert, Bréval, Emancé, Epône, Evécquemont, Fontenay-Saint-Père, Méré, Mézières-sur-Seine, Montesson, Ponthévrard, Tilly, Triel-sur-Seine, Villette.

Communes labellisées :

Bois-d'Arcy, Coignièrès, Elancourt, Issou, Jouy-en-Josas, Noisy-le-Roi, Plaisir, Vaux-sur-Seine, Villiers-Saint-Frédéric, Magnanville, Mantes-la-Ville, Vaux-sur-Seine.

Distinctions complémentaires décernées par le Jury départemental pour toute démarche spécifique et exemplaire.

En 2022, 5 prix spéciaux sont décernés :

« Prix des Jardiniers »	Le Perray-en-Yvelines
« Prix Coup de cœur du jury » :	Carrières-sur-Seine
« Prix de la Créativité paysagère »	Saint-Germain-en-Laye
« Prix de la Valorisation du patrimoine »	Cresprières
« Prix de la Démarche éducative et pédagogique au jardin partagé »	Flins-sur-Seine

Le Prix de la Société d'Horticulture des Yvelines, partenaire du label départemental, a été attribué à la commune de Neauphlette, pour le charme de son village composé de 9 hameaux harmonieusement fleuris et mis en lumière.

ZOOM SUR LES VILLES AYANT OBTENU UN 5^e PÉTALE

Martine Bourgeois, 1^{ère} adjointe en charge des Espaces Verts de **Neauphlette**

« L'obtention d'un 5^e pétale récompense les actions que nous avons mises en œuvre pour faire de notre village un lieu de vie agréable. Le jury « Villes et Villages Fleuris » nous a aidés à développer une gestion durable de nos espaces verts tout en préservant nos caractéristiques rurales. Désormais nous fleurissons nos hameaux, développons des jachères fleuries, avec notamment des nielles, petite herbacée typiques des champs de céréales dont nous sommes entourés. Nous déconstruisons petit à petit nos anciens massifs pour les remplacer par des vivaces, recomposons nos haies avec des fruitiers, veillons à nous approvisionner localement en graines, à ne cultiver que des plantes locales. Nous avons créé un verger et un espace de loisirs très arboré, et avons commencé l'enherbement naturel de notre cimetière. »



Christine Mouthon, Maire-adjointe de **Fontenay-Saint-Père**

« Nous sommes ravis d'avoir obtenu un 5^e pétale ! Fontenay-Saint-Père a déjà beaucoup de charme, mais être reconnu village fleuri, c'est un vrai plus pour l'attractivité et le vivre ensemble ! Pour y parvenir, nous avons suivi les recommandations du jury. Nous plantons davantage en pleine terre, privilégions les essences du Vexin, ainsi que l'usage des graines et des micro-mottes. Nous produisons notre compost, agrémentons de fleurs les entrées de village, distribuons des graines aux habitants pour embellir les pieds de mur. Nous avons également créé une serre communale, ainsi qu'un parc au centre du village, où nous avons planté des fruitiers, et qui est devenu un lieu de détente fréquenté. »



Maryse Mauguin, Maire-adjointe de **Bréval** en charge de l'Environnement

« Nous sommes très contents d'avoir obtenu un 5^e pétale. Nous souhaitons embellir notre commune afin que les Brévalois s'y sentent bien et afin de recréer des liens intergénérationnels. Nous avons donc mené de nombreux projets, avec toujours un souci écologique fort : renouvellement du fleurissement avec un mélange d'annuelles et de vivaces, création de nouveaux parterres aux entrées de villes, replantation d'arbres, aménagement d'une allée piétonne arborée entre le centre bourg et le nouveau quartier, développement de l'éco-pâturage, rénovation des aires de pétanque, création de jardins partagés, d'un parcours de santé pour les jeunes, et de 6 chemins de randonnée entre le village et ses hameaux. »



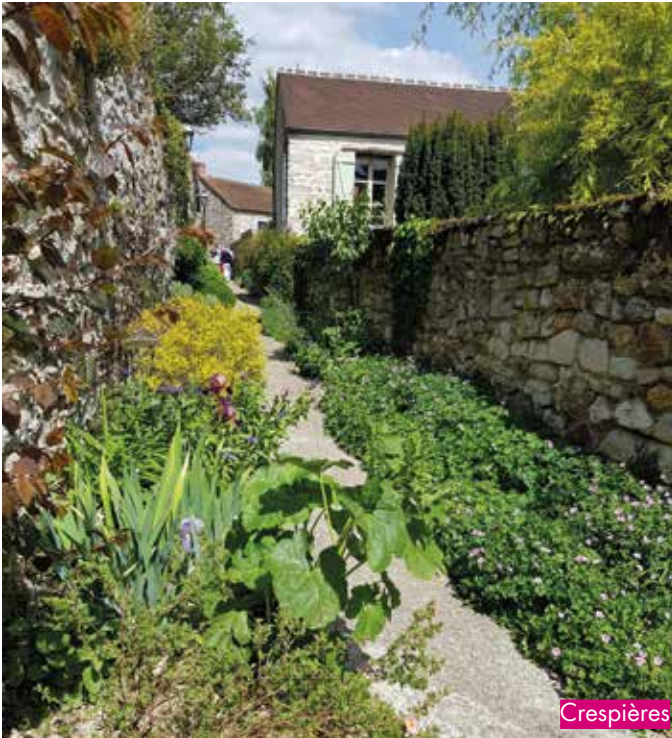
Nathalie Baudoin, Maire-adjointe d'**Épône** en charge des Espaces Verts

« Ce 5^e pétale récompense les nombreux projets que nous avons menés pour améliorer le cadre de vie. Nous avons notamment planté beaucoup de vivaces, semé des prairies fleuries, et aménagé nos ronds-points avec des œuvres des Compagnons du Devoir. Nos méthodes sont respectueuses de l'environnement : paillage des massifs, éco-pâturage, utilisation de toiles bio textiles, installation d'hôtels à insectes, enherbement naturel du cimetière, récupération des eaux de pluie. Chaque année, nous organisons l'évènement « main verte » à l'occasion duquel les habitants peuvent échanger du compost, des graines, des plans... Autant d'actions que nous avons pu mener grâce à une équipe espace vert passionnée ! »

Nicole Bristol, Maire de **Montesson** et Vice-présidente déléguée à la Biodiversité, au Climat et au Développement durable

« Pour obtenir un 5^e pétale, la ville de Montesson a mené de nombreux projets : création de grands bacs fleuris en acier corten (acier durable, résistant au soleil et au froid) avec des vivaces résistantes à la sécheresse comme la Sauge du Désert, le Fuchsia de Californie, la Lobélie d'Amérique du Sud ; aménagement d'un nouveau massif et d'un nouveau rond-point agrémenté d'un grand Copalme d'Amérique et de près de 700 fleurs, annuelles et vivaces, avec la mise en place d'un système d'arrosage automatique à gestion centralisée. Enfin, les jardiniers de la Ville ont également fabriqué des hôtels à insectes avec du bois issu d'encombrants et de dépôts sauvages. »

ZOOM SUR LES VILLES AYANT OBTENU UNE 1^{re} FLEUR



Alain de Bourrousse, Maire de Carrières-sur-Seine

« La 1^{re} Fleur du label Villes et Villages Fleuris est une magnifique reconnaissance du travail réalisé en faveur de l'environnement et de l'embellissement de notre cadre de vie depuis plusieurs années. C'est le résultat d'une politique de long terme axée sur la préservation de nos ressources naturelles et de la biodiversité, à travers la gestion raisonnée des espaces verts de la ville : politique «zéro phyto» depuis 2010, pratique de la fauche tardive et de la tonte différenciée, paillage, création de prairies fleuries et d'une mini-forêt Miyawaki avec les habitants, etc. De plus, chaque année, nous enrichissons le patrimoine arboré carrillon, auquel je suis très attaché, par de nouvelles plantations dans la ville. Nous accordons une grande importance au choix des végétaux, ciblés et diversifiés, et privilégions, par exemple, des variétés peu gourmandes en eau. »



UN JURY DÉPARTEMENTAL ENTHOUSIASTE ET EXPÉRIMENTÉ

Le jury, présidé par Pauline Winocour, Vice-Présidente du Conseil départemental, est composé de 28 membres renouvelés régulièrement. **La diversité des membres du jury reflète l'ensemble des valeurs portées par le label « Villes et Villages Fleuris ».**

Qui sont-ils ? Des élus du Département, des maires, des membres des jurys régionaux et nationaux des « Villes et Villages Fleuris », des experts et des représentants d'organismes professionnels (architecture, urbanisme, environnement, horticulture, paysage, parcs et jardins), d'associations horticoles, des personnes qualifiées et des responsables des espaces verts des communes labellisées.

Les membres du jury sillonnent chaque année les Yvelines, ils découvrent et apprécient les actions menées par les communes. **Les conseils prodigués lors de visites et tout au long de l'année leur permettent de progresser, d'améliorer leur gestion environnementale, de réussir leur valorisation paysagère et d'embellir le cadre de vie.**

Composition du jury :

Pauline Winocour Lefèvre, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente du Jury départemental « Villes et Villages Fleuris »

Marie-Hélène Aubert, Vice-Présidente du Conseil départemental, Maire de Jouy-en-Josas,

Josette Jean, Conseillère départementale, Maire de Condé-sur-Vesgre

Nicole Bristol, Vice-Présidente du Conseil départemental, Maire de Montesson

Olivier de la Faire, Conseiller Départemental

Daniel Level, Maire délégué de Fourqueux, Membre du Jury régional et national des « Villes et Villages Fleuris »,

Daniel Maurey, Maire de Boinville-en-Mantois, Membre du Jury régional et national des « Villes et Villages Fleuris »,

Françoise Simon, Membre du Jury régional des « Villes et Villages Fleuris »

Manuela Bourjac, chargée de mission auprès du Président de l'Agence départementale IngénierY

Élisabeth Rojat-Lefebvre, Directrice du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement des Yvelines - CAUE 78, **Hervé Saillet**, Directeur adjoint, et **Hugo Decoux**, Paysagiste-conseiller

Alain Karg, Responsable de l'arborétum de Chèvreloup-Versailles, Président de la Société d'Horticulture des Yvelines,

Nathalie Normand, Professeur et concepteur de Jardins, membre de l'Association des Jardiniers de France

Gilles Becquer, Association HORTIS, les responsables d'espaces nature en ville, Chef jardinier du Château de Malmaison et Bois-Préau (92)

Jacques Raux, Association Hortis, les responsables d'espaces nature en ville, ancien directeur des parcs et jardins de Meudon (92)

Bernard Desmaris, Enseignant en aménagements paysagers - Lycée horticole de Meudon (92)

Charlie Griggio, Créateur et responsable du parc des jardins familiaux de Verneuil-sur-Seine, 2 Fleurs

Oliver Garcin, Directeur des Pépinières Allavoine à Bièvres

Catherine Burger, Guide-conférencière, Office du Tourisme de Bougival,

Cathy Biass-Morin, Directrice des parcs et espaces verts de la Ville de Versailles, 4 Fleurs, **Rémy Encausse**, responsable de secteur fleurissement et serres

Sébastien Tassin, Responsable du service espaces verts, Les Mureaux, 3 Fleurs

Michel Haubert, Responsable des espaces verts de Maurepas, 3 Fleurs

Sébastien Collard, Responsable du service environnement, Achères, 3 Fleurs

Rachel Bevenot, Paysagiste, Conflans-Sainte-Honorine, 2 Fleurs

Agnès Tabary, et **Christian Bezard**, Elus à Crespières, 1 Fleur



En 2022

4 150 km
parcours

66 communes
inscrites pour le label et
les trophées yvelinois

19 jours
de visite

152 visites
de sites - label et
trophées yvelinois

À LA DÉCOUVERTE DE QUELQUES VILLES ET VILLAGES YVELINOIS



Breuil-Bois-Robert



Le Pecq



Méré



Boinville-le-Gaillard



Flins



Meulan-en-Yvelines



La Verrière



Les Essarts-le-Roi



Boinville-en-Mantois



Allainville-aux-Bois



Louveciennes



Porcheville



Saint-Arnoult-en-Yvelines



Beynes



Le Perray-en-Yvelines



Saint-Cyr-l'École



Montchauvet



Bennecourt



Saint-Germain-en-Laye



Aubergenville



Limay



5 bonnes raisons de se lancer dans l'aventure « Villes et Villages Fleuris »

1
Améliorer la
qualité de vie
des habitants

2
Promouvoir
l'image,
l'attractivité et
l'accueil des
communes

3
Développer
l'économie
locale

4
Agir en faveur de
l'écologie et de
l'environnement

5
Développer
les démarches
participatives et
le lien social

Comment candidater ?

Qui peut participer au Label de qualité de vie ?

Toutes les communes, rurales ou urbaines, peuvent s'inscrire dans la démarche « Villes et Villages Fleuris »

Une démarche d'inscription en ligne

Les communes s'inscrivent sur la plateforme de services en ligne du Département des Yvelines monespace.yvelines.fr, pour :

- Le Label de qualité de vie « Villes et Villages Fleuris »
- Les Trophées Yvelinois
- Les Formations aux aménagements et pratiques durables
- Les Visites Décou'verte en Yvelines
- L'Assistance technique et les conseils en aménagements paysagers

C'est simple : il suffit de créer le compte de la commune et de suivre les étapes. Dès le dossier rempli, une confirmation de votre inscription est envoyée par courriel.

Que va-t-il se passer ?

Le service, en charge du Label :

- Informe les communes sur : le Label, les trophées yvelinois, la visite du jury départemental, les appréciations du jury, le palmarès, ...
- Transmet la grille d'évaluation aux communes accompagnée d'un guide explicatif,
- Prépare les communes à la visite du jury départemental,
- Accompagne les communes tout au long de la démarche de labellisation jusqu'à la 1^{re} Fleur, et collabore à l'élaboration de leur dossier de candidature,
- Invite les communes à participer aux actions environnementales qui accompagnent le Label (formations aux pratiques durables, assistance technique, ...)

Inscriptions sur :

monespace.yvelines.fr

Renseignements :

villesetvillagesfleuris@yvelines.fr – 01 39 07 80 55

Trophées Yvelinois : une spécificité des Yvelines

Les Trophées Yvelinois accompagnent le Label « Villes et Villages Fleuris » en associant les communes, labellisées ou non, dans une dynamique au service de l'aménagement du territoire.

Ils encouragent les communes à valoriser la gestion et la qualité de leurs espaces publics, le savoir-faire des équipes municipales redoublant d'initiatives originales, durables et respectueuses de l'environnement, en développant la biodiversité et la nature en ville avec la participation de la population.

La participation aux trophées est ouverte à toutes les communes yvelinoises engagées dans le label.

Trophée « Cœur de ville ou de village et sa mairie fleurie »

Ce trophée met en lumière les villes et les villages qui valorisent l'image de la commune par le fleurissement et l'aménagement paysager de leur cœur de ville et de village (mairie et ses abords immédiats).

Trophée « Nature en ville : îlots de fraîcheur, rues, sentes, trottoirs, pieds de murs fleuris... »

Ce trophée célèbre la nature en ville, précieuse alliée face aux canicules et à l'effet d'îlot de chaleur urbain. La nature s'installe en ville : plantation d'arbres, végétalisation des rues, des murs, des toits, fleurs au détour des rues, au pied des arbres... Les habitants s'approprient trottoirs et pieds de murs. La nature en ville contribue à la biodiversité.

Trophée « Les cimetières naturels »

Ce trophée récompense les communes engagées dans une démarche de végétalisation de leurs cimetières : les allées s'engazonnent et se bordent d'arbres, les vivaces fleurissent et habillent les murs, la flore spontanée s'installe et se répand, les arbustes et les petits arbres ponctuent l'espace...

Trophée « Le jardin partagé »

Ce trophée valorise un espace cultivé par plusieurs jardiniers, permanent ou occasionnel. Il sert de support au développement du lien social ou des solidarités avec la population (jardin familial, ouvrier, pédagogique ou d'insertion, de toute taille, ou supports hors-sol).

Trophée « Aménagez et valorisez vos entrées de commune ! »

Ce trophée met en lumière vos entrées de ville. Qu'elles soient d'aspect commercial, industriel, urbain ou rural, elles sont la première image que l'on a de la commune et transmettent un message fort sur l'identité du territoire.

Trophée de « l'Eau »

Ce trophée encourage les pratiques économes et une gestion écologique des eaux pluviales ou de ruissellement. Il met en évidence le rôle des espaces verts dans le cycle de l'eau pour le maintien de la biodiversité.

Les actions de développement durable offertes aux communes

Le Département a enrichi le Label d'une diversité d'actions environnementales pour les communes :

Rencontres des équipes municipales, conseils du jury-expert, accompagnements techniques au plus près des réalités du terrain et des besoins, trophées environnementaux illustrant le savoir-faire des jardiniers, formations aux aménagements et pratiques durables, visites de réalisations remarquables, partenariats, cérémonies de remise de prix, ... **un concentré d'actions rythment chaque année l'animation du label « Villes et Villages Fleuris » et contribuent à l'embellissement et à la mise en valeur des Yvelines.**

Assistance technique & conseils personnalisés

Nature en ville et écologie : les fils conducteurs de cette assistance

Dans le cadre de l'animation du Label « Villes et Villages Fleuris », le Conseil départemental propose aux communes un accompagnement technique dans la valorisation et la gestion de leurs espaces publics.

La nature en ville et écologie urbaine sont les fils conducteurs de cette assistance qui vise à :

- Définir des projets de nature en ville, d'aménagements paysagers ou de jardinage collectif,
- Délivrer des recommandations paysagères, horticoles et arboricoles ainsi que des conseils relatifs aux pratiques durables,
- Développer des stratégies d'aménagement paysager et de fleurissement (plan de gestion différenciée, plans guide et définition des lieux prioritaires de végétalisation, plans de saisonnalité des végétaux, ...)

Remplir le formulaire sur : monespace.yvelines.fr

Les formations aux aménagements et pratiques durables 2022

Le Département propose chaque année aux communes de moins de 20 000 habitants des **formations gratuites** aux aménagements et pratiques durables dans les espaces publics, destinées aux élus, cadres et techniciens, pour une montée en compétence des services espaces verts.

Une formation d'une journée sur le thème :

Concevoir des aménagements paysagers durables, diversifiés, et à moindre coût ; un vrai défi !

- Rajeuni, moderne, participatif et durable, le fleurissement est un atout d'embellissement du cadre de vie de la commune et de ses habitants.
- Comment améliorer et développer le fleurissement actuel en proposant une palette végétale durable adaptée à chaque situation ?
- Comment faire plus avec moins sans nuire à la richesse et à l'esthétique des aménagements ?
- Comprendre l'évolution climatique en cours et définir une stratégie d'aménagement et de gestion à long terme.

La formation s'adresse à toute personne impliquée dans la conception des aménagements paysagers, quel que soient le grade et la taille de la collectivité.

Une formation d'une journée sur le thème :

L'arbre en ville

Les arbres habitent la terre depuis plus de 300 millions d'années. Ils sont plus intelligents que nous. Comment ?

- Les arbres savent faire tomber la pluie, ils manipulent et utilisent les autres êtres vivants pour leur propre compte, ils sécrètent des particules qui soignent la dépression, l'anxiété, la douleur et les risques de maladies.
- Les arbres jouent un rôle important dans le confort thermique de la ville, dans la capacité de stockage du carbone, dans l'infiltration des eaux pluviales, dans la captation de certains polluants, ... Ils sont essentiels dans la protection de la biodiversité.

L'objectif de la formation est de comprendre le fonctionnement peu connu des arbres, et quels rôles supplémentaires ils peuvent jouer en milieu urbain.

Les informations concernant ces deux formations seront communiquées par mail et sur la plateforme monespace.yvelines.fr.

Inscriptions sur : monespace.yvelines.fr

Renseignements : villesetvillagesfleuris@yvelines.fr - 01 39 07 80 55

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Direction Culture, Tourisme et Sport

Villes et Villages Fleuris

2 Place André Mignot - 78012 Versailles cedex

Renseignements :

villesetvillagesfleuris@yvelines.fr

01 39 07 80 55

